

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général

Date et heure	Lundi 21 octobre 2013, 20h
Lieu	Salle paroissiale, Vétroz
Présents	29 conseillers généraux. 5 conseillers communaux : M. S. Germanier (président), M. M. Huser (vice-président), M. O. Cottagnoud, M. A. Fontannaz, Mme V. Papilloud Secrétaire communal : M. L. Seppey Public : ~ 17 personnes, presse 1
Excusés	M. J. Coppey

Le président M. N. Huser accueille l'assemblée. Il annonce et lit la lettre de démission de M. P. Kittel qui quitte le Conseil général pour raisons de santé. Le 14 octobre 2013, les parrains de la liste PLR ont communiqué le nom de sa remplaçante qui est Mme Fatima Oliveira Udry, élue tacitement et siégeant ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. D. Kuster lit l'ordre du jour qui est accepté par tous les groupes.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 24 juin 2013

M. N. Huser relève que le titre du PV est faux et qu'il s'agit d'une séance ordinaire et non extraordinaire.

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 juin 2013 est accepté à l'unanimité.

3. Projet de règlement du corps de sapeurs-pompiers « Lizerne » (CSPL)

Présentation par l'Exécutif

M. M. Huser résume l'historique de la collaboration avec Ardon qui se termine en fusion. Il précise que M. S. Fumeaux et M. P. Lampert ont participé à l'élaboration de ce règlement et ont pu répondre à toutes les questions de la commission.

Rapport de la commission extraordinaire

M. N. Huser passe la parole pour l'entrée en matière.

Mme E. Roh annonce que le groupe AV entre en matière et remercie la commission pour son travail minutieux.

M. X. Gaillard annonce que le groupe DC entre en matière et salue le travail de la commission.

M. R. Nalesso annonce que le groupe LR entre en matière et remercie la commission pour son travail inattendu.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres.

Mme H. Minguely, rapporteur de la commission, présente le rapport de la commission. Elle lit le propos introductif, le plan de travail, l'entrée en matière (tous les membres sont entrés en matière), l'étude du règlement et les propositions de modifications.

M. G. Jirillo, président de la commission, propose de voter in globo toutes les propositions vertes, c'est-à-dire les propositions de modifications cosmétiques.

M. N. Huser demande s'il y a des remarques sur ces modifications. Il n'y a aucune demande de modifications et M. N. Huser passe au vote

Les modifications cosmétiques (vertes) sont acceptées in globo à l'unanimité.

M. N. Huser annonce qu'il a reçu 2 amendements de M. P. Coudray sur les articles 22 et 41 et que la commission a fait une contre-proposition sur l'article 41. Selon le règlement du CG, plus aucun amendement n'est accepté.

Discussion et vote

Modifications

M. G. Jirillo passe à la présentation article par article des modifications et chaque proposition est votée. Le résultat est que :

- Toutes les modifications sont acceptées à l'unanimité.
- L'amendement de la commission est accepté à l'unanimité.
- M. P. Coudray retire son amendement concernant les conditions d'assurance car la commission s'est assuré que les sapeurs étaient bien assurés en cas d'accident.

Le contre-amendement de la commission est accepté à l'unanimité.

Suppressions

Suppression des annexes. Les principes ont été repris dans le règlement et chaque point est voté en particulier, la suppression n'est donc pas votée.

Ajouts

- L'ajout « volontariat » (ch. 3, article 15) est accepté.
- L'ajout « matériel de corps » (ch. 3, article 20) est accepté.
- Ajout « solde » (ch. 3, article 22), M. P. Coudray propose un amendement pour ne pas surcharger le règlement avec des aspects fiscaux. La commission a accepté de le supprimer « L'imposition dépend de la directive du service cantonal des contributions du 25.02.2013 ». L'amendement est accepté. Le nouvel article est accepté
- L'ajout « répartition des coûts » est accepté.
- L'ajout « repas, logement, déplacement » est accepté.
- L'ajout « chef d'intervention » est accepté.
- L'ajout « organisation de l'alarme » est accepté.
- L'ajout « prestations particulières » est accepté.
- L'ajout « déclenchement intempestif d'un système d'alarme » est accepté.

Suppression

- La suppression « chiffres liés aux tarifs ... » est acceptée.
- La suppression « la commission intercommunale du feu ... » est acceptée.
- La suppression « contribution de remplacement » est acceptée.
- La suppression « recours à un tiers » est acceptée.

Conclusion

Mme H. Minguely termine par la lecture du chapitre 5 du rapport de la commission qui suggère à l'Exécutif de procéder à l'information aux citoyens et la fixation des tarifs par une voie autre que le règlement afin d'éviter de devoir modifier le règlement lors de chaque adaptation.

La commission extraordinaire recommande aux conseillers généraux d'accepter toutes les modifications et amendements proposés par la commission. Les 5 membres de la commission ont accepté le rapport.

M. N. Huser ouvre la discussion générale. Personne n'intervient, il clôt les débats puis passe au vote.

M. N. Huser demande qui accepte le projet de règlement tel que proposé.

Le règlement tel que travaillé est accepté à l'unanimité.

M. G. Jirillo propose de voter le règlement en une seule lecture.

M. M. Huser remercie les membres de la commission ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré à son élaboration.

M. G. Jirillo remercie ses collègues.

Sans autre demande d'intervention, M. N. Huser demande qui accepte en une seule lecture le règlement travaillé ce soir.

Le règlement tel que travaillé ce soir est accepté à l'unanimité en une seule lecture.

M. N. Huser remercie les membres de la commission, et en particulier M. G. Jirillo et Mme H. Minguely.

M. S. Germanier précise que la commune d'Ardon doit également accepter ce règlement et demande si ce nouveau règlement a été soumis à l'office cantonal du feu.

M. G. Jirillo précise que les cas particuliers ont été validés, mais la commission procédera rapidement à sa validation.

4. Nomination de l'organe de révision des comptes communaux (période 2013-2016)

Présentation de la part de l'Exécutif

M. S. : Germanier précise que 6 entreprises fiduciaires ont été contactées mais que trois ont décliné, le Conseil municipal a donc reçu des offres de BDO, SCF et Fidag.

Il précise que les réviseurs ne doivent dorénavant pas fonctionner plus de 8 ans. Le Conseil municipal a également été sensible au fait que des gens domiciliés sur la commune y travaillent. Il rappelle les avantages de Fidag S.A. :

- Les risques potentiels encourus par la commune sont connus.
- Fidag S.A. vérifie plus d'une vingtaine de communes
- Les prix de BDO et SCF sont des évaluations et le prix final sera facturé, contrairement à Fidag S.A. qui travaille sur la base d'un forfait.

M. X. Gaillard annonce que le groupe DC entre en matière.

M. R. Nalesso annonce que le groupe LR entre en matière.

M. E. Roh annonce que le groupe AV entre en matière et relève que, depuis plus de 16 ans, la fiduciaire Fidag met ses compétences au service de la commune de Vétroz. Leur savoir-faire n'est ici nullement remis en cause mais l'AV pense qu'après toutes ces années on ne peut pas empêcher une certaine routine de s'installer. Un regard neuf sur les finances communales serait une opportunité à saisir.

Tous les conseillers généraux entrent en matière.

Discussion et vote

M. P. Coudray a étudié les divers dossiers et estime que la présentation de BDO est supérieure à celle de Fidag S.A. et que l'offre de 9000.- est un montant maximum et non une estimation. Il ajoute que BDO contrôle plus d'une centaine de communes en Suisse et que son offre est très variée et plus élaborée que celle de Fidag S.A.

M. S. Germanier précise que ces offres de conseil de BDO ne sont pas incluses dans le mandat d'organe de révision.

M. P. Coudray relève que dans les rapports de la Fidag S.A. il y a eu des coquilles et que les remarques de Fidag S.A. ne sont jamais mises en pratique, il est donc étonné que la Commune apprécie plus particulièrement cette offre.

M. S. Germanier constate que les avis divergent, il reconnaît que BDO fait bien son travail. Il précise que BDO s'occupe de la ville de Sion et de Grône.

M. P. Coudray souligne que la commune de Sion est une bonne référence. Il fait aussi remarquer que le choix de l'organe de révision aurait dû être déjà fait lors de la séance des comptes.

M. P. Coudray lit l'article 72 al. 4 Ofinco qui prévoit que la nomination de l'organe de révision « intervient au plus tard lors de la séance de l'assemblée primaire ou du conseil général traitant des comptes de la dernière année de la législature précédente ».

M : S. Germanier prend note de la remarque et explique que cela a échappé au Conseil municipal.

M. R. Nalesso précise que le groupe LR apprécie de ne pas avoir été mis devant le fait accompli et remercie le Conseil municipal. Le choix du PLR va être basé sur 3 points : professionnalisme, employés sur la commune et changement de perspective. Le groupe LR pense que Fidag S.A satisfait à tous ces critères.

Sans autres demandes, M. N. Huser clôt les débats et passe au vote et demande qui accepte la proposition de l'Exécutif.

La fiduciaire Fidag SA est donc nommée par 20 oui, 4 non et 4 abstentions.

5. Informations de la part de l'Exécutif

M. O. Cottagnoud – affaires sociales

- Engagement d'une animatrice socioculturelle à 20%

M. O. Cottagnoud – Energie

- Travaux de Péteille avancent, mise en service prévue pour 2014
- Panneaux PV sur la salle de gym des Plantys. La mise en service est prévue pour décembre afin de profiter de la RPC au prix favorable actuel. Le délai doit être tenu pour ne pas perdre une partie importante de la subvention.
- Nouvel audit du label « Cité de l'énergie » au deuxième semestre 2014.
- Chauffage à distance au centre du village. Le Conseil cherche des riverains intéressés pour se connecter.

M. O. Cottagnoud - Environnement

- Reboisement des canaux (subventionné).

M. X. Gaillard évoque une demande de participation des conseillers généraux à titre privé à la commission pour le nouvel audit « cité de l'énergie ». Il est étonné par cette procédure, surtout en ce qui concerne la séparation des pouvoirs.

M. O. Cottagnoud précise qu'il s'agit de collaborer au nouvel audit : prendre connaissance des rapports, se mettre à disposition pour exécuter une tâche, agir en tant qu'expert. Il ne s'agit pas de devenir membre mais de collaborer.

M. X. Gaillard comprend mais dans ce cas il faudrait s'adresser à l'ensemble des citoyens. Une participation de conseillers généraux dépend d'une décision du Bureau.

M. O. Cottagnoud remercie pour cette idée de collaboration de la population.

M. R. Nalesso revient sur le problème des travaux non terminés en décembre et demande si l'entreprise Sionic a confirmé pouvoir effectuer cette tâche dans les délais.

M. O. Cottagnoud répond que les travaux sont partagés entre Sionic S.A. et le bureau d'étude électrique. Il a reçu un planning détaillé de tous les travaux qui prédit une mise en service le 20 décembre. S'il y a du retard, la RPC sera bien moins importante. Aucune pénalité n'a été convenue contractuellement car cela ne semble pas possible vu la configuration à plusieurs entreprises. Il garantit que son dicastère va suivre ces travaux de près.

M. A. Fontannaz – Travaux publics

- T9 (route cantonale), le goudronnage phono-absorbant de qualité est terminé, la vitesse a été abaissée à 50 km/h (sauf tronçon en zone agricole qui est resté à 60 qu'il n'a pas été possible de modifier). Tronçon jusqu'au café des Amignes en 2014, Tronçon jusqu'à Conthey 2015.
- Péteille a pris un peu de retard. Il relève la bonne intégration du bâtiment dans le paysage.
- L'éclairage passe aux lampes LED 30 Watts et tout sera terminé en 2014.
- Le projet de réfection des murs en pierres sèches a reçu un préavis plutôt positif de l'OFAG, mais ce retour tardif nécessite une nouvelle planification.

M. S. Germanier informe sur ces divers points :

- L'Exécutif a élaboré un nouveau règlement pour une nouvelle taxe communale sur les mutations qui sera soumis au Conseil général au mois de décembre, il précise que ce règlement tient sur une page A4.
- Le cadastre du bruit n'est plus nécessaire en zone 30 km/h et le Conseil municipal demandera un transfert des budgets car il reste un montant disponible.
- Le projet de règlement communal d'organisation est en cours d'élaboration.
- Pour le Foyer Haut-de-Cry, ce sera une demande de cautionnement qui sera demandée et non un crédit d'engagement. Avis favorable du Canton qui a toutefois suggéré quelques modifications pour pouvoir offrir deux chambres supplémentaires.
- La procédure pour la vente de terrains pour financer une partie des travaux d'agrandissement a été engagée, ces terrains ayant été cédés à la commune dans cet objectif.
- Plantys : attend des informations mais les salles de classe devraient être terminées fin 2013. Salle des maîtres et salles de gym (problème d'inondation) pour la prochaine rentrée.
- Le chantier Lizerne va pouvoir démarrer dès novembre 2013 (dépotoir principalement), 2014-2016 abaissement du lit.
- LAT : reçu du Canton des informations sur les instruments de mise en œuvre qui sont analysées par les services techniques pour en connaître les incidences.
- Autorité de protection de l'enfant (curatelle) : reçu projet de budget pour 2014 qui permet d'affiner la clé de répartition entre les communes pour les 4 prochaines années. Un bilan sera fait après le bouclage 2013.
- Finalisation du giratoire route du collège/sortie de l'autoroute car il y a un danger. La proposition de la Confédération d'interdire de tourner à gauche ne semble pas réaliste vu la quantité de camions. Recherche de solution avec le canton pour trouver une solution plus rapide.
- AggloSion : le projet a été retenu, doit encore être approuvé par les chambres fédérales. Mise en place d'un groupe de travail concernant les travaux sur la T9 pour coordonner avec les travaux de l'AggloSion. Les projets retenus par la confédération concernant Vétroz sont ceux concernant la route cantonale, le but est d'améliorer la desserte en transports publics.

M. P. Coudray demande à qui appartiennent les terrains vendus pour le foyer. M. S. Germanier répond qu'ils appartiennent à la fondation et que c'est elle qui a décidé de les vendre.

6. Divers

M. N. Huser lit une question écrite de l'Alternative Vétrozaine concernant le regroupement scolaire, les points principaux sont :

- Une cartographie des dangers sur le chemin de l'école est-elle envisagée ?
- Est-ce que l'augmentation du trafic due au regroupement a-t-elle été évaluée ?
- Est-ce qu'un transport sera organisé si c'est nécessaire ?
- Est-ce qu'une information au public est prévue ?

M. N. Huser précise que la réponse écrite devra parvenir au CG pour le 16 décembre prochain, il demande au Conseil municipal s'il veut déjà apporter des éléments de réponse.

Mme V. Papilloud répond que

1. Une commission ad-hoc s'était penchée sur ce regroupement en 2007. Elle avait opté pour un regroupement à l'unanimité, mais il n'a pas pu être mis en place à cause du manque de moyens logistiques.

2. Des nouveaux éléments ont conforté l'Exécutif dans cette idée : nouvelles infrastructures aux Plantys, introduction du PER.
3. D'autres avantages ont paru importants : meilleure répartition des effectifs, meilleure répartition des élèves en soutien, égalité lors de redoublement, fin de l'incertitude des enfants en zone tampon.
4. A la rentrée 2014 il y aura 5 nouvelles classes aux Plantys alors qu'il n'y a plus de place à Bresse. 17 nouveaux enfants cette année. Les élèves du pavillon doivent squatter la salle d'informatique.
5. L'état actuel des déplacements des élèves de Vétroz est de 19 min pour Rue de Conthey 20 - Bresse, ou 21 min pour Champmarais 3 - Bresse.
6. A Bresse, 147 élèves sur 157 se déplacent à vélo ou en trottinette.
7. Le regroupement ne rendra pas les routes moins sûres, il faut faire un travail sur les usagers pour le respect des consignes de sécurité (les enfants sont plus attentifs sur un tronçon 50 que sur 30).
8. Le déplacement des élèves résidant aux extrémités du village est un des éléments principaux de l'étude sur laquelle planche la commission scolaire qui va donc élaborer un dossier de faisabilité des transports.

Ce projet est encore et toujours à l'étude. Tout le monde (commission scolaire, direction, APEV et enseignants) est à pied d'œuvre pour proposer un dossier complet et réaliste.

L'aspect final pédagogique dépend du département, la logistique du Conseil municipal. Il n'est pas possible pour l'instant d'informer la population.

Mme V. Papilloud précise que, à titre personnel, elle est désolée de l'ampleur de la polémique, les vives réactions de certains parents auraient pu être atténuées en prenant directement contact avec les personnes impliquées.

Mme P. Sarrasin Bruchez remercie Mme V. Papilloud pour ses réponses, elle demande au Bureau de réfléchir à l'opportunité de créer une commission du CG sur ce sujet.

M. N. Huser prend acte que la soumission est adressée au Bureau qui débattrà de ce point lors de sa prochaine séance.

Question du PLR du 8 octobre sur le projet de densification du centre du village.

Lors de la séance du 24 juin, le groupe LR a demandé des informations sur l'avancée des travaux, il lui a été répondu que les travaux auraient dû commencer cet été et il constate que seulement quelques arbres ont été abattus. Il demande formellement de :

1. Communiquer officiellement les étapes qui doivent être réalisées avant les travaux
2. Donner un plan détaillé de la suite des travaux
3. Informer tous les conseillers généraux de la date butoir de la fin des travaux

M. S. Germanier répond qu'il sera plus à même de répondre en décembre. Les retards sont dus à la demande du service des abris de protection civile et des arrangements pris avec des privés. Le Conseil municipal a accepté de rajouter des abris sous l'un des bâtiments, l'Etat prenant à sa charge la différence de plus-value entre le coût et le fond.

Il rajoute qu'il y a également eu des oppositions. Le Conseil municipal attend donc le retour de permis de construire qui devrait arriver ces prochains jours. Le début des travaux est fixé pour le 4 novembre 2013. Selon le planning établi, la fin des travaux est prévue pour août 2015. Le Conseil municipal attend une confirmation des délais de la part de toutes les entreprises concernées.

M. R. Nalesso remercie et demande s'il y aura des coûts en plus pour ces abris.

M. S. Germanier répond qu'il y aura 70'000.- à charge de la municipalité après déduction de la part prélevée dans le fond pour les abris.

M. N. Huser lit une question de M. P. Coudray, déposée en début de séance.

Se référant à l'appel d'offre concernant le projet de densification du centre du village, M. P. Coudray demande :

- 1) Quand le projet modifié a été formellement accepté par le Canton
- 2) D'obtenir une confirmation officielle du Canton comme quoi le projet modifié ne nécessitait pas une nouvelle mise à l'enquête publique

- 3) De confirmer que le projet modifié n'a pas de conséquence sur le crédit d'engagement accepté par le Conseil général

Il sollicite exceptionnellement une réponse pour le 15 novembre au plus tard, c'est-à-dire avant le dépôt du rapport de la Cogest.

M. S. Germanier fera de son mieux pour avoir tous les éléments de réponse au 15 novembre.

M. N. Huser présente un postulat du M. P. Sauthier et cosignataires intitulé « Liaisons routières Magnot Sud – N9 », les soussignés demandent au Conseil municipal :

1. D'étudier les problèmes actuels en matière de déplacement sur les liaisons routières reliant Magnot aux infrastructures et pôles d'activité sis côté Sud de l'autoroute N9
2. Générer et évaluer des concepts de déplacement multimodal
3. Proposer un concept de déplacement multimodal et mettre en place les mesures afférentes nécessaires pour assurer les conditions de sécurité requises, notamment sur la route des Ateliers bordée de construction.

M. P. Sauthier précise que les charges de trafic ont fortement augmenté, il rappelle que dans le cadre d'AggloSion, des mesures ont été envisagées, mais que dans la réponse de juin 2013, cette mesure n'a pas été retenue.

M. N. Huser précise que le Bureau traitera de ce postulat lors de sa prochaine séance.

M. P. Sauthier demande qui sera le suppléant de la commission de gestion pour le groupe LR.

M. R. Nalesso répond qu'il ne sait pas encore, il promet d'avoir une réponse au plus tard pour lundi prochain à cause du début des travaux de la commission de gestion.

M. N. Huser remercie tous les participants pour leur patience et clôt la séance à 22h27 et rappelle que la prochaine séance ordinaire aura lieu le 16 décembre pour traiter du budget.

Vétroz, le 20 novembre 2013

Pour le Bureau du Conseil général

Le président

M. Nicolas Huser



Le secrétaire

M. Dominique Kuster

